

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 24 mai 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

**PRÉSENCES**

Mme Laurette Côté	M. Roger B. Plamondon
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire  
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.  
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDA

**ABSENCE**

Aucune

**Sont aussi présents les membres du conseil de direction :**

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

**CC95/16-17****2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 24 mai 2017.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Réflexion et constatation du quorum

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 24 mai 2017

## **3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 2017
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions <sup>D</sup>

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

## **5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES**

- 6.1 Plan d'effectifs du personnel cadre 2017-2018
- 6.2 Affectations et nomination du personnel cadre – 2017-2018
  - 6.2.1 Affectation de Steeve Brière
  - 6.2.2 Affectation de Mélanie Cayer
  - 6.2.3 Affectation de Lise Joncas
  - 6.2.4 Affectation de Stéphane Lamothe
  - 6.2.5 Affectation de Brigitte Larivière
  - 6.2.6 Affectation de Caroline Marcotte
  - 6.2.7 Affectation de Guy Sénéchal
  - 6.2.8 Nomination de Stéphanie Giguère
- 6.3 Calendrier scolaire 2017-2018 – Formation générale aux adultes
- 6.4 Calendrier scolaire 2017-2018 – Formation professionnelle
- 6.5 Poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles
- 6.6 Motion de félicitations – gagnants régionaux en entrepreneuriat

## **7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES**

- 7.1
- 7.2

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1 Calendrier 2017-2018 – Établissement de Donnacona<sup>D</sup>
- 8.2
- 8.3

## **9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 9.1 Maintien des bâtiments 2016-2017 – Réfection de la toiture de l'école des Trois-Sources à Saint-Basile
- 9.2 Projet de remplacement du système de réfrigération-club de curling Portneuf

## **10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020
- 10.2 Calendrier des rencontres des commissaires
- 10.3 Composition des conseils d'établissement

## **11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

- 11.1
- 11.2

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

- 12.1

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC96/16-17**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 26 AVRIL 2017**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC97/16-17**

**6.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2017-2018**

**Considérant que** le processus visant à adopter le plan d'effectifs cadres a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**D'adopter** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2017-2018 et le plan d'effectifs des cadres de service conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC97/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC98/16-17**

**6.2.1 AFFECTATION DE M. STEEVE BRIÈRE À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN ET DES ÉCOLES DU BON-PASTEUR ET DE LA SAUMONIERE**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'affecter** M. Steeve Brière au poste de directeur adjoint de l'école secondaire Louis-Jobin et des écoles du Bon-Pasteur et de la Saumonière, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC99/16-17

**6.2.2 AFFECTATION DE MME MÉLANIE CAYER À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DE LA GRANDE-VALLÉE ET DU CENTRE DE FORMATION DE PORTNEUF**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

**D'affecter** Mme Mélanie Cayer au poste de directrice adjointe de l'école primaire de la Grande-Vallée et du Centre de formation de Portneuf, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC100/16-17

**6.2.3 AFFECTATION DE MME LISE JONCAS À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU PERCE-NEIGE**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'affecter** Mme Lise Joncas au poste de directrice adjointe de l'école du Perce-Neige, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC101/16-17**

**6.2.4 AFFECTATION DE M. STÉPHANE LAMOTHE À LA DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES AU CENTRE DE FORMATION DE PORTNEUF**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**D'affecter** M. Stéphane Lamothe au poste de directeur de la formation générale des adultes au Centre de formation de Portneuf, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC102/16-17 HUIS-CLOS**

À 19 h 40, madame la commissaire Johanne Minville propose et il est résolu que la présente séance se poursuive à huis-clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC103/16-17 LEVÉE DU HUIS-CLOS**

À 20 h 10, madame Isabelle Mainguy propose et il est résolu de lever le huis-clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC104/16-17

**6.2.5 AFFECTATION DE MME BRIGITTE LARIVIÈRE À LA DIRECTION DES ÉCOLES SAINT-CŒUR-DE-MARIE ET MARIE-DU-SAINT-SACREMENT**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'affecter** Mme Brigitte Larivière au poste de directrice des écoles Saint-Cœur-de-Marie et Marie-du-Saint-Sacrement, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC105/16-17

**6.2.6 AFFECTATION DE MME CAROLINE MARCOTTE À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur ;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective ;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion ;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

**D'affecter** Mme Caroline Marcotte au poste de directrice de l'école secondaire Louis-Jobin, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC106/16-17**

**6.2.7 AFFECTATION DE M. GUY SÉNÉCHAL À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DES BOURDONS-ET-COURVAL**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'affecter** M. Guy Sénéchal au poste de directeur de l'école des Bourdons-et-Courval, dans une proportion de 100% et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC107/16-17**

**6.2.8 NOMINATION DE STÉPHANIE GIGUÈRE À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN**

**Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;



**Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

**De nommer** Mme Stéphanie Giguère au poste de directrice adjointe à l'école secondaire Louis-Jobin, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC108/16-17**

##### **6.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES**

**Attendu que** la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'adopter** le projet du calendrier scolaire 2017-2018 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC108/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC109/16-17**

##### **6.4 CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 – FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Attendu que** la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**D'adopter** le projet du calendrier scolaire 2017-2018 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC109/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC110/16-17**

##### **6.5 POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**Considérant** l'article 267 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**De nommer** Monsieur Jérôme Marcoux au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 3 juillet 2017, le tout conformément au Règlement des gestionnaires des commissions scolaires et à la Politique de gestion du personnel-cadre de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC111/16-17**

**6.6 MOTION DE FÉLICITATIONS – GAGNANTS RÉGIONAUX EN ENTREPRENEURIAT**

**Considérant** l'objectif du Défi OSEntreprendre qui vise à mobiliser et développer les passions entrepreneuriales;

**Considérant** le franc succès remporté par les élèves de la Commission scolaire lors du 19<sup>e</sup> gala local qui a eu lieu le 4 avril 2017,

**Considérant** la présentation de 57 projets lors de la finale de la Capitale-Nationale tenue le 3 mai 2017 à l'Espace Dalhousie de Québec,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**D'adopter** une motion de félicitations aux élèves et enseignants qui ont remporté des prix Coup de cœur pour les projets suivants :

- Les GRAVINS !, primaire premier cycle – École Saint-Cœur-de-Marie;
- Pop Citrouilles, secondaire adaptation scolaire, École secondaire Louis-Jobin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC112/16-17**

**8.1 CALENDRIER 2017-2018 – ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA**

**Attendu que** la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'adopter** le projet du calendrier scolaire 2017-2018 de l'Établissement Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC112/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC113/16-17

**9.1 MAINTIEN DE BÂTIMENTS 2016-2017 : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE DES TROIS-SOURCES À SAINT-BASILE**

**Considérant que** la Commission scolaire s'est vue réserver une somme de : 1 455 994 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments », 162 705 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien », 104 812 \$ dans le cadre de la mesure 50625 « Maintien des bâtiments » (ajout), 2 736 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien » (ajout) pour l'année 2016-2017 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles ;

**Considérant que** la Commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Réfection de la toiture de l'école des Trois-Sources à Saint-Basile ;

**Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**De procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté & Fils inc. au montant de 549 000,00 \$ (avant taxes)

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC114/16-17

**9.2 PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION – CLUB DE CURLING PORTNEUF**

**Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération du Club de curling Portneuf inc. au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling* ;

**Considérant que** le Club de curling Portneuf inc. s'engage à payer tous les coûts reliés au projet,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'engager** une firme d'ingénieur pour la réalisation de l'étude de faisabilité exigée par le *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling* ;

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire ou le coordonnateur des ressources matérielles de la Commission scolaire de Portneuf soit autorisé à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC115/16-17**

**10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
2017-2020**

**Attendu que** chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et qu'à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

**Attendu que** la Commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**Attendu qu'** en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la procédure à suivre avant que la commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école a été respectée;

**Attendu que** les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'adopter** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020;

**De conserver** le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2017-2020 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CC115/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC116/16-17**

**10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DES COMMISSAIRES 2017-2018**

**Considérant** le règlement 205, fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'adopter** le calendrier 2017-2018 des rencontres du conseil des commissaires, de le déposer sur le site de la Commission scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC116/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC117/16-17**

**10.3 COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**

**Considérant qu'** en vertu des articles 43 et 103 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement de ses écoles et de ses centres;

**Considérant que** les directions d'établissement ont procédé à la consultation de chaque groupe intéressé;

**Considérant qu'** en vertu de l'article 43, le nombre de postes réservés pour les membres du personnel visé doit toujours être égal au nombre de postes pour les représentants des parents,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**De déterminer** la composition de chaque conseil d'établissement selon les dispositions du tableau remis à la séance régulière du conseil des commissaires et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC117/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC118/16-17**

**13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

LE PRÉSIDENT

---

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---

**AUTRES SUJETS :**

---

**3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires**

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

**4.1 Questions et correspondance des élèves**

Aucune

**4.2 Questions et correspondance du public**

Aucune

**5.1 Intervention des représentants du comité de parents**

La prochaine rencontre du comité de parents se déroulera le 12 juin 2017 et celle du comité EHDAA est prévue le 8 juin 2017.

**DOCUMENTS REMIS :**

---

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;

6.3 Calendrier scolaire 2017-2018 – Formation générale aux adultes ;

6.4 Calendrier scolaire 2017-2018 – Formation professionnelle ;

8.1 Calendrier 2017-2018 – Établissement de Donnacona ;

9.2 Résolution – Club de curling Portneuf inc ;

10.2 Calendrier des rencontres des commissaires ;

10.3 Composition des conseils d'établissement.